

Château médiéval de Simiane-la-Rotonde et Jardin de l'abbaye de Valsaintes

Formulaire d'inscription pour les visites de groupe (15 personnes minimum)

Organisme organisateur :

Représenté par :

Adresse :

Tél : E-mail :

Obligatoire : n° de tél portable de l'organisateur présent lors de la visite :

Nous vous proposons différentes formules de visites au Château médiéval et au Jardin de l'abbaye de Valsaintes. Vous pouvez visiter l'un ou les 2 lieux dans la même journée. Veuillez cocher les options qui vous intéressent :

Château médiéval de Simiane-la-Rotonde

Visite libre du Château et de sa Rotonde : **4,50 € par personne**

ou

Visite guidée du Château et sa Rotonde (1h env) : **5,50 € par personne**
avec la possibilité d'une présentation de l'aromathérapie par le groupe Young Living présent au château (+45 min)*

*prestation sans supplément, rayer si vous ne voulez pas en bénéficier

et/ou

Visite guidée du Haut Village** : ruelles pavées et demeures anciennes, fenêtres à meneaux et très belles portes aux linteaux de pierres sculptés et panneaux de bois diamantés (45 mn environ) : **3,50 € par personne**

**Nous signalons que le village (perché) est difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite. Chaussures confortables recommandées.

Jardin de l'abbaye de Valsaintes

Visite libre du Jardin et de l'église abbatiale : **6 € par personne ou 5 € à partir de 30 personnes**

ou

Visite guidée du Jardin (en totalité) et de l'église (1h30) pour les groupes jusqu'à 30 personnes : **11 € par personne** ⁽¹⁾

ou

Visite guidée du haut du Jardin et de l'église (1h00) pour les groupes de plus de 30 personnes : **9 € par personne** ⁽²⁾

⁽¹⁾ Les participants pourront ensuite visiter la boutique et la pépinière

⁽²⁾ Les participants sont ensuite invités à se promener librement pour découvrir le reste du jardin, la boutique et la pépinière

Date souhaitée de la visite : Heure souhaitée : au Château à l'abbaye

Avant de fixer une date de visite, merci de nous contacter : 04.92.73.11.34 (Château) et 04.92.75.94.19 (Valsaintes)

Nombre de participants (min. 15) : Si votre groupe n'atteint pas le nombre de participants minimum, mais que vous voulez quand même bénéficier des prestations de groupe, nous vous facturerons sur la base de 15 personnes.

Merci de votre compréhension.

Réservation de l'aire de pique-nique (à l'abbaye) : oui - non

Mode de transport : autocar - voitures

Prix total (prix visite(s) X nombre de personnes) : **Arrhes** : 1 chèque de 50 € (à l'ordre du Trésor Public)

À envoyer au : Château médiéval et Rotonde de Simiane - Accueil touristique - 04150 Simiane-la-Rotonde.

Ces arrhes ne seront pas encaissées avant la date de votre visite.

En signant cette fiche d'inscription, l'organisateur reconnaît avoir préalablement pris connaissance, compris et accepté sans réserve, l'intégralité des clauses de la "Charte des visites guidées du Jardin de l'abbaye de Valsaintes et du Château médiéval énoncées au dos de cette fiche, et s'engage à les observer.

Fait le A

Signature et cachet de l'organisateur précédée de la mention "lu et approuvé" :

Château médiéval et Rotonde de Simiane - Accueil touristique - 04150 Simiane-la-Rotonde
+33 (0)4.92.73.11.34 - contact@simiane-la-rotonde.fr - www.simiane-la-rotonde.fr

Jardin de l'abbaye de Valsaintes - Boulinette - 04150 Simiane-la-Rotonde
+33 (0)4.92.75.94.19 - infovalsaintes@gmail.com - www.valsaintes.org

Charte des visites guidées du Jardin de l'abbaye de Valsaintes

Clause 1 - L'association ATHRE propose 2 sortes de visites guidées du jardin de l'abbaye de Valsaintes et de l'église, hameau de Boulinette, 04150 Simiane-la-Rotonde, comme présentées au recto. Ces visites comprennent : la visite du jardin de l'abbaye (des centaines de rosiers ; la Voie des Roses, cheminement chronologique de l'histoire de la rose ; le jardin sec avec 350 espèces et variétés de plantes adaptées au terrain aride ; une collection de lavandes ; une petite oliveraie...) et la visite historique du site (oppidum antique, calendrier solaire archaïque, rocher-dragon, église...). L'ass. ATHRE ne peut être tenue responsable du degré de floraison des rosiers du jardin, qui dépend des conditions climatiques (se renseigner de la situation par téléphone).

Clause 2 - L'accès à l'abbaye de Valsaintes est possible en voiture particulière ou par autocar.

Clause 3 - L'organisateur doit s'assurer de l'itinéraire à suivre et du temps global du trajet depuis son point de départ jusqu'à l'abbaye de Valsaintes à Boulinette, en prenant soin de nous contacter avant de prendre la route, faute de quoi, la direction décline toute responsabilité. L'ass. ATHRE ne pourra supporter les conséquences d'une négligence de l'organisateur.

Clause 4 - L'ass. ATHRE offre l'accès gratuit du site à l'organisateur (uniquement pour les groupes en visite guidée à partir de 16 personnes) et au chauffeur du car (quel que soit le nombre de participants).

Clause 5 - En cas de retard de plus de 30 mn, la visite sera annulée ou reportée ultérieurement (sauf arrangement par téléphone).

Clause 6 - Dans le cas d'un désistement trop important de personnes inscrites, la visite ne pourra s'effectuer. Si le jour de la visite, le nombre de participants est inférieur à 15 personnes, le tarif demandé sera maintenu (165 € pour 15 visiteurs).

Clause 7 - L'annulation d'une visite sera acceptée avec remboursement des arrhes (50 €) si elle intervient 15 jours avant la date fixée de la visite. Ce délai passé, aucun remboursement ne sera effectué.

Clause 8 - En cas de force majeure, l'ass. ATHRE se réserve le droit d'annuler une visite ou d'en modifier le contenu pour toutes raisons engageant sa responsabilité. En cas d'annulation, l'ass. ATHRE remboursera les arrhes versées au titre de la réservation.

Clause 9 - Pour l'instant, le site touristique n'est pas équipé pour recevoir les personnes handicapées (aménagements en cours). L'accès à la totalité du site ainsi qu'aux toilettes peut présenter des difficultés pour les personnes à motricité réduite (l'accès est impossible aux personnes en fauteuil roulant). Aucun tarif préférentiel ou remboursement n'est possible dans le cas où une personne ne serait pas en mesure de participer à la totalité de la visite.

Clause 10 - Il est à la charge des participants de prévoir leur équipement (chaussures confortables, chapeau et lunettes de soleil, parapluie, gilet léger pour l'intérieur de l'église), et si besoin, boisson et nourriture pour le temps de la visite. Durant tout le parcours, des bancs sont mis à la disposition des visiteurs ainsi que des petits bacs à eau pour les animaux qui doivent être tenus en laisse dans le jardin et l'église. Les enfants doivent rester auprès de leurs parents.

Clause 11 - Un espace pique-nique est mis à votre disposition pour le déjeuner en dehors du jardin. N'oubliez pas de mentionner votre souhait de réservation de ce lieu, en l'indiquant sur votre fiche d'inscription. L'association se dégage de toute responsabilité pour l'occupation de cet espace qui doit être laissé totalement propre. L'ass. ATHRE ne prend pas en charge les réservations dans les restaurants aux alentours.

Clause 12 - L'association offre à tous les participants d'une visite guidée effectuée en matinée, la possibilité d'accéder gratuitement au jardin et à l'église l'après-midi du même jour, en visite libre, en fonction des horaires d'ouverture en vigueur.

Clause 13 - Les membres de l'ass. ATHRE bénéficient d'une réduction de 50%.

Clauses de visite au Château médiéval de Simiane-la-Rotonde

1- Pour une réservation ferme, nous vous remercions de nous envoyer un chèque d'arrhes de 50 €, libellé à l'ordre du Trésor Public. Ces arrhes ne seront pas encaissées avant votre venue, et vous seront rendues au moment du paiement des prestations le jour de votre visite au château.

2- Veuillez noter qu'en cas de retard supérieur à 15 mn sur l'horaire prévu, la visite guidée ou la conférence réservée pourra être écourtée de la durée de votre retard. Bien entendu, tout autre arrangement sera recherché avant de se résoudre à cette solution.

3- Les tarifs indiqués s'appliquent pour l'année en cours. Les réservations pour l'année suivante seront soumises à la nouvelle tarification le cas échéant.

4- Le chauffeur de l'autocar doit impérativement suivre l'itinéraire obligatoire que nous vous avons fourni, et le cas échéant, nous contacter pour connaître l'itinéraire à suivre afin d'éviter d'être bloqué dans le village.

5- Nous offrons la gratuité des prestations en visites guidées à un accompagnateur maximum du groupe ainsi que pour le chauffeur de car.

